

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 08 novembre 2022

En exercice : 18

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel BRULHART, Maire

Présents : 16

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Patrick DUMAS, Emmanuelle LAURE, Fabien JACQUET, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Cécile MAGNIN, Leila MANET, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Frédéric LEGER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD, Jean-Pierre DEMORNEX

Votants : 16

Absent excusé : Loïc CHRISTIN

Absent : Nicolas PIDOUX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2022_45 - Objet : Avenant n°1 au marché de travaux du Groupement SAS EIFFAGE CENTRE EST relatif à l'aménagement de la Route de Roulave

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 1er février 2022 attribuant le marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route de Roulave au Groupement SAS EIFFAGE CENTRE EST pour un montant de 318 721,00 € H.T. soit 382 465,20 € T.T.C.

Il a été demandé en cours d'exécution à l'entreprise d'effectuer des travaux supplémentaires :

L'ensemble de ces travaux entraîne une augmentation de 10 124,01 € H.T. et fixe le nouveau montant du marché à 328 845,01 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la Route de Roulave au Groupement SAS EIFFAGE CENTRE EST, fixant le nouveau montant du marché à 328 845,01 € H.T. soit 394 614,01 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

